
FICHE D'INFORMATION

Le 27 janvier 2017

PROJET PILOTE D'IMMIGRATION AU CANADA ATLANTIQUE : PROGRAMMES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLOYEUR

Contexte

À titre de première initiative clé de la [Stratégie de croissance pour l'Atlantique](#), trois nouveaux programmes favorisant la résidence permanente et axés sur l'employeur ont été créés dans le cadre du Projet pilote d'immigration au Canada atlantique. Le but de ce projet pilote de trois ans est d'aider à attirer et à retenir des immigrants qualifiés au Canada atlantique.

En raison d'une diminution de la population active et du vieillissement de la population, l'immigration de travailleurs qualifiés est nécessaire pour répondre aux besoins pressants du marché du travail et pour garantir la croissance économique à long terme et le succès continu pour le Canada atlantique.

Tous les demandeurs principaux qui arriveront au Canada au titre du Projet pilote auront une offre d'emploi d'un employeur désigné ainsi qu'un plan d'établissement personnalisé pour eux et les membres de leur famille. Du soutien en matière d'emploi et d'établissement est essentiel pour assurer la réussite des nouveaux arrivants et les inciter à rester dans la région.

Dès le début du mois de mars 2017, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada commencera à accepter les demandes de résidence permanente au titre du Projet pilote d'immigration au Canada atlantique. En 2017, jusqu'à 2 000 demandes seront acceptées au titre des programmes de ce projet, chaque demande représentant un travailleur qualifié ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent.

Fonctionnement

La nouveauté : les employeurs seront tenus de travailler en collaboration avec les fournisseurs de services d'établissement pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans leurs nouvelles collectivités au Canada atlantique, et ce, afin qu'ils y restent à long terme et contribuent à stimuler la croissance économique de la région.

Souvent, les immigrants économiques qui viennent au Canada n'ont pas nécessairement une offre d'emploi ou un plan d'établissement avant d'arriver. Avec le Projet pilote, chaque demandeur principal arrivera au Canada atlantique avec une offre d'emploi et un plan d'établissement personnalisé, pour lui-même et les membres de sa famille, ce qui leur permettra de recourir à des services dont on sait qu'ils favorisent l'intégration des immigrants.

Lorsqu'un employeur désigné trouve un immigrant qualifié qui répond à ses besoins en matière de main-d'œuvre et satisfait aux critères du programme, il doit d'abord lui offrir un emploi.

Dans de nombreux cas, un employeur qui souhaite embaucher un travailleur étranger doit obtenir une étude d'impact sur le marché du travail pour démontrer qu'aucun travailleur canadien n'est en mesure d'occuper le poste. Toutefois, pour aider à répondre aux besoins pressants du marché du travail de la région de l'Atlantique, le Projet pilote **n'exigera pas des employeurs** qu'ils obtiennent une étude d'impact sur le marché du travail.

Une fois que l'immigrant qualifié aura accepté l'emploi, l'employeur le mettra en relation avec un fournisseur de services d'établissement désigné, qui procédera à une évaluation des besoins de l'immigrant et lui préparera un plan d'établissement. Les employeurs appuieront également l'intégration à long terme du nouvel arrivant et de sa famille de façon à ce qu'ils puissent réaliser les buts de leur plan d'établissement une fois arrivés au Canada.

À compter de mars 2017, les employeurs qui auront besoin de pourvoir immédiatement un poste vacant auront également accès à un permis de travail temporaire afin que l'immigrant qualifié et les membres de sa famille puissent venir au Canada immédiatement. Pour être admissibles à ce permis de travail temporaire, les immigrants qualifiés devront avoir une offre d'emploi valide, une lettre de la province ainsi qu'un engagement à présenter une demande de résidence permanente dans les 90 jours suivant la présentation de la demande de permis de travail temporaire.

Pour contribuer à évaluer le succès du Projet pilote, les employeurs, les fournisseurs de services d'établissement et les provinces présenteront régulièrement des rapports à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada selon une procédure qu'il reste à déterminer. Les détails sur ces exigences seront connus plus tard en 2017.

Processus de désignation de l'employeur

Les provinces de l'Atlantique acceptent maintenant des demandes d'employeurs qui aimeraient embaucher des immigrants qualifiés dans le cadre du Projet pilote. Les employeurs qui ont des lieux de travail dans plus d'une province de l'Atlantique devront avoir une désignation distincte pour chaque province.

Pour être désignés, les employeurs doivent satisfaire à certaines exigences, dont celle de s'engager à appuyer le nouvel arrivant et les membres de sa famille pendant qu'ils s'intègrent dans leur nouvelle vie au Canada atlantique.

Les employeurs peuvent visiter les sites Web ci-dessous pour obtenir de l'information sur la façon de présenter une demande pour devenir un employeur désigné dans le cadre du Projet pilote.

- Nouveau-Brunswick : www.bienvenueb.ca
- Nouvelle-Écosse : www.novascotiainmigration.com/programme-pilote-en-matiere-d'immigration-au-canada-atlantique
- Île-du-Prince-Édouard : www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/bureau-de-limmigration
- Terre-Neuve-et-Labrador : www.nlimmigration.ca/fr/

Projet pilote d'immigration au Canada atlantique – Programmes

	Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique (PTQICA)	Programme des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique (PTHQCA)	Programme des diplômés étrangers du Canada atlantique (PDECA)
Offre d'emploi d'un employeur désigné	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein • Période indéterminée • Niveau 0, A, B ou C de la CNP 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein • Contrat d'un an • Niveau 0, A ou B de la CNP 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein • Contrat d'un an • Niveau 0, A, B ou C de la CNP
Expérience de travail qualifié	<ul style="list-style-type: none"> • Une année dans une profession liée à l'offre d'emploi 		S.O.
Études	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement des études secondaires au minimum • Évaluation des diplômes d'études ou diplôme canadien nécessaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'études postsecondaires de deux ans obtenu auprès d'un établissement d'enseignement public dans la région de l'Atlantique
Langues	Niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens, en français, et des Canadian Language Benchmarks, en anglais		
Approbation de la province	Lettre d'approbation		

Apprenez-en davantage à l'adresse suivante : www.canada.ca/immigration-atlantique.